



CONTRAT D'INTERIM ET CLAUSE NON RESPECTEE

Par **ladragonne**, le **03/04/2018** à **13:41**

Bonjour

J'ai effectué une mission intérimaire d'un mois.

J'ai des échanges de mail avec la gestionnaire qui me confirme un montant fixe et une prime de présence calculée au prorata, validée par le contact YY chez le client.

J'ai renvoyé le contrat signé avec le montant de cette prime rajouté à la main car elle n'y figurait pas. (j'avais d'ailleurs envoyé un mail à la gestionnaire en ce sens et l'on m'avait répondu que c'était normal)

Aujourd'hui l'agence et le client ne veulent pas me payer sous prétexte que la personne YY n'était pas habilitée à me valider cette prime. Celle ci se serait avancée et n'aurait pas validée l'info auprès du directeur.

Quel est mon recours ?

merci beaucoup

Par **P.M.**, le **03/04/2018** à **13:55**

Bonjour,

Ce serait à l'appréciation du Conseil de Prud'Hommes en fonction des éléments apportés par chacune des parties...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...

Par **ladragonne**, le **03/04/2018** à **15:46**

Merci beaucoup...

j'attends un retour de la directrice d'agence qui a reconnu un dysfonctionnement dans le traitement de mon dossier mais sans pour autant apporter une solution.

Par **P.M.**, le **03/04/2018** à **15:52**

Le mail reçu de l'agence vous confirmant la prime est important et il faudrait donc bien s'assurer le concernant...

J'ajoute que si cette prime est perçue par le Personnel en fixe des l'entreprise utilisatrice, vous y avez droit...